



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 7 juin 2022 à 19h00 à la Salle Harrington, en raison des rénovations au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents, en personne, son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous les membres du Conseil sont présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

107-22/06

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

108-22/06

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 3 mai 2022 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Le conseiller Chafe déclare un conflit d'intérêt pour les discussions concernant l'embauche de l'agent en développement communautaire.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

Aucune.

9. **Correspondance**

109-22/06

- *Demande de la famille du lot 4 604 368 concernant leurs amendes :*

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, de renoncer les intérêts et pénalités, relativement à l'amende impayée, qui ont été appliqués au compte portant le lot #4 604 368; cependant, l'amende



No de résolution
ou annotation

existante de 1 000 \$ demeure due et doit être payée dans les 30 jours suivant l'émission de l'avis par la Directrice générale.

Adopté

110-22/06

- Demande du Pontiac Journal pour publicité

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'annonce de félicitations pour une entreprise locale, tel que discuté.

Adopté

10. Rapports de comités

Aménagement du territoire, urbanisme et réglementation

La conseillère McGuire, présidente du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal. Les recommandations suivantes sont présentées au Conseil.

111-22/06

Avis final – Propriété nuisant Lot # 5 143 417

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre un avis final au lot # 5 143 417, pour des infractions au règlement sur les nuisances, et de procéder à des poursuites judiciaires si nécessaire, tel que discuté.

Adopté

112-22/06

Avis final – Propriété nuisant Lot # 4 604 134

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre un avis final au lot # 4 604 134, pour des infractions au règlement sur les nuisances, et de procéder à des poursuites judiciaires si nécessaire, tel que discuté.

Adopté

113-22/06

Demande de lotissement

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, de demander 5% de la valeur du terrain pour la subdivision du lot # 4 786 584, tel que discuté.

Adopté

114-22/06

Demande de lotissement CPTAQ

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'appuyer la demande des propriétaires à la CPTAQ pour la division les lots portant les numéros 4 605 115, 4 604 627 et 5 143 258, tel que discuté.

POUR :	CONTRE:
McGuire	Adam
Fleming	
Schryer	
Chafe	
Sallafranque	

Adopté sur division

115-22/06

Demande CPTAQ pour changement d'usage

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, de faire une demande formelle à la CPTAQ pour inclure un usage résidentiel sur le lot municipal portant le # 4 785 947, tel que discuté.

Adopté

116-22/06

Fiche QR concernant le régime transitoire de gestion des plaines inondables

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver l'affichage de la fiche questions/réponses concernant les exigences provinciales concernant les nouveaux règlements sur les plaines



inondables sur le site Web municipal, et de soutenir l'inspecteur municipal dans ses efforts pour faire appliquer cette dite réglementation.

Adopté

Travaux publics

Le conseiller Schryer, président du comité des travaux publics, donne un rapport verbal. Les recommandations suivantes sont présentées au Conseil.

117-22/06

Résultats de l'appel d'offres - Traitement de surface

Les soumissions suivantes ont été reçues pour l'appel d'offres public pour le traitement de surface sur les routes municipales, en collaboration avec la Municipalité de Chichester, contrat #2022-ALLU-002 :

Soumissionnaire :	Prix total :
Entreprises Bourget	276 559,86 \$
Franroc – Sintra	258 543,02 \$

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'accepter la soumission conforme la plus basse pour le traitement de surface des chemins municipaux pour l'année 2022, telle que soumise par Sintra; avec la Municipalité de Chichester, tel que discuté.

Adopté

118-22/06

Résultats d'appel d'offres – Installation de ponceaux St-Jacques

Les soumissions suivantes ont été reçues pour l'appel d'offres sur invitation pour l'installation de ponceaux sur la rue St-Jacques, contrat #2022-ALLU-003 :

Soumissionnaire :	Prix total :
JWK Construction	96 476,00 \$
M.Kidd & Sons	79 164,80 \$

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafrance, d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'installation des ponceaux, telle que soumise par M. Kidd & Sons, tel que discuté.

Adopté

119-22/06

Lignes Jaunes

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la peinture des lignes jaunes sur les chemins municipaux, tel que discuté.

Adopté

120-22/06

Demande de financement – Aide voirie locale – redressement et accélération

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Alicia Jones, Directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;



ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante d'une estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Schryer, appuyée par la conseillère Sallafranque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de L'Isle-aux-Allumettes autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté

121-22/06

Demande de financement – PRIMEAU Volet 1.1

ATTENDU QUE la municipalité désire compléter des études préliminaires, plans et devis pour des nouvelles conduites dans le secteur Centennial;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller McGuire et donc résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté

122-22/06

Convention aide financière MTO - Volet Entretien – Dossier # LXV87389

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère McGuire, appuyée par le conseiller Adam, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Corey Spence et la Directrice générale Alicia Jones sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté

123-22/06

Rapport au Ministère de Transport – compensation 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 599 970 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque et unanimement résolu et adopté que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique donne un rapport verbal.

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, président du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal. Les recommandations suivantes sont présentées au Conseil.

124-22/06

Marché agricole

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver une contribution de 25 000 \$ à la Société agricole de Chapeau, conditionnellement à l'achèvement de leur projet de marché agricole, d'ici la fin de l'année 2022, tel que discuté.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, présidente du comité de revitalisation donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, président du comité d'administration, donne un rapport verbal. Les recommandations suivantes sont présentées au Conseil.

125-22/06

Étudiants d'été

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller McGuire, d'autoriser la Directrice générale à procéder aux entrevues et à la sélection des étudiants pour les emplois d'été, tel que discuté.

Adopté

126-22/06

Assurances collectives de la FQM et contrat

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

ATTENDU Qu' à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

ATTENDU QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;



ATTENDU QU' en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

ATTENDU QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

PAR CONSÉQUENT, il est donc proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu :

- **QUE** la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;
- **QUE** la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- **QUE** la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;
- **QUE** la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- **QUE** la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- **QUE** la Municipalité donne le pouvoir à sa Directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- **QUE** la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- **QUE** la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- **QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- **QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de mai est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

Aucun.

14. Huis-clos

Le conseiller Chafe quitte la réunion en cours, à 20h20



127-22/06
No de résolution
ou annotation

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder à la discussion à huis clos, à 20h21.

Adopté

128-22/06

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de revenir à la séance en cours, à 20h40.

Adopté

Le conseiller Chafe rentre la réunion en cours, à 20h43.

129-22/06

Agente de développement communautaire

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver l'embauche de Chantal Lair au poste de coordonnatrice/agente de développement communautaire, tel que discuté.

POUR :

Mariette Sallafranque

Nancy McGuire

Brian Adam

Ivan Schryer

CONTRE:

Patrick Fleming

Le conseiller Chafe s'abstient des discussions et du vote.

Adopté en division

130-22/06

Contrat Pontiac Ouest se Branche

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Adam, d'augmenter les heures dans le cadre du contrat administratif avec Pontiac Ouest se Branche, tel que discuté.

Adopté

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 5 juillet 2022 à 19h00 au bureau municipal.

131-22/06

Changement de date – réunion de septembre

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, de changer la date de la séance régulière du mois de septembre au mercredi 14 septembre à 19h, tel que discuté.

Adopté

16. Clôture de la réunion

132-22/06

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, que la séance soit levée à 20h50.

Adopté

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.